



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 109836

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réforme des baccalauréats sciences et techniques de l'ingénieur (STI) qui va être mise en application à la rentrée 2011. Une évolution inquiétante mérite d'être soulignée : la logique de suppression de filières technologiques prônée par cette réforme, réduisant de quatorze à quatre le nombre de spécialités de l'enseignement technologique, condamne les bacs STI actuels à disparaître avec leurs spécificités (électronique, mécanique,) au profit de bacs plus généralistes, comme par exemple le bac STI 2D (développement durable). Face à cette transformation, les programmes ne sont pas suffisamment clairs, les professeurs manquent d'une réelle formation, avec des formations accélérées insuffisantes, et la pérennité même des lycées techniques semble remise en cause. Ainsi, il apparaît nécessaire de conserver la diversité des bacs STI, garants d'une liberté de choix pour l'élève et encourageant ces derniers à une poursuite d'études en BTS ou en licence professionnelle. Garantir le maintien de la diversité des bacs STI permettrait de former des techniciens compétents dans des domaines riches et variés. Face à ces enjeux, il convient de revaloriser l'enseignement technique et technologique et de garantir la diversité des bacs STI, afin de contrevenir à une éventuelle privatisation de cet enseignement par l'intermédiaire des chambres de commerce et d'industrie. En outre, cette réduction des filières menacerait les lycées techniques de taille modeste, comme par exemple à Paris où le rectorat souhaite que ces bacs STI « nouvelle formule » soient transférés dans des grands lycées « prestigieux ». Aussi, il lui demande de lui indiquer ses intentions à ce sujet et de lui apporter des garanties face à une réforme qui pourrait menacer l'enseignement technologique dans son ensemble.

Texte de la réponse

La série STI (sciences et technologies industrielles) est remplacée par les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) depuis la rentrée 2011 en classe de première. Cette réforme sera mise en place à compter de la rentrée 2012 en classe terminale. La série STI a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Cette modernisation ambitieuse a pour objectifs affirmés de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures et d'attirer de nombreux élèves dans des formations technologiques industrielles revalorisées. La réforme de la série STI est mise en place en classe de première depuis la rentrée 2011 et sera mise en place en classe de terminale à la rentrée 2012. Elle a fait l'objet de larges concertations avec l'ensemble des acteurs concernés très en amont de l'élaboration des textes la définissant. Par ailleurs, les représentants des différentes professions ont été consultés dans le cadre du comité interprofessionnel consultatif, le 25 mars 2010. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée, avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égale dignité des voies de formation. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études

en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation : afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire, à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. La mise en place de cette nouvelle série a fait l'objet d'une vaste campagne d'information à l'attention des élèves et de leurs familles. La présentation des nouvelles séries technologiques est assurée, à l'attention des collégiens en classe de troisième et des élèves de seconde, par les publications habituelles de l'ONISEP, ainsi que par la publication de différents documents d'information sur le nouveau lycée. Ces documents, qui ont pour support l'ensemble des moyens de communication modernes (diaporamas, brochures au format pdf, « mini-site » web, vidéo), sont accessibles sur le site Internet education.gouv.fr. L'envoi de courriers électroniques à l'ensemble des personnels enseignants, de direction et d'orientation concernés a permis de diffuser très largement ces documents. Les enseignants de sciences et technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux. Bien plus qu'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité, ces enseignements transversaux sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. La polyvalence technologique des futurs bacheliers technologiques, qui leur permettra notamment d'avoir un vaste choix de poursuite d'études supérieures, repose en grande partie sur ces enseignements. À l'issue de la formation dispensée à l'ensemble des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D, chacun d'entre eux sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs différentes formations initiales et expériences professionnelles. Les enseignements de sciences expérimentales dans l'actuelle série STI, souvent intitulés « sciences physiques et physique appliquée », sont élargis à d'autres domaines de la physique (mécanique par exemple) et à la chimie. Ils sont désormais intitulés « physique-chimie » dans la nouvelle série STI2D. Cette transformation ne constitue pas une disparition des enseignements de sciences expérimentales mais, au contraire, leur extension, afin d'apporter aux futurs bacheliers STI2D des compétences scientifiques plus équilibrées, en vue d'une poursuite d'études supérieures plus ouverte. La série STI (sciences et technologies industrielles) est remplacée par les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) depuis la rentrée 2011 en classe de première. Cette réforme sera mise en place à compter de la rentrée 2012 en classe terminale. La série STI a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la rénovation de la série STI se caractérise par l'orientation progressive des élèves et leur accompagnement personnalisé. Le passage de 12 spécialités et options en STI à seulement 4 dans la série STI2D est la conséquence logique de la déprofessionnalisation de la série STI voulue par la réforme. En effet, la dimension professionnalisante de la série STI était incompatible avec l'objectif de poursuites d'études, et non d'insertion professionnelle, assigné à la voie technologique dans son ensemble. La trop grande proximité de la série STI avec certaines spécialités du baccalauréat professionnel rénové était la meilleure preuve d'un positionnement trop professionnel de la série STI. La diminution du nombre de spécialités a logiquement entraîné une meilleure lisibilité de l'offre de formation et des possibilités de réorientation bien plus grandes. Pour autant, dans la série STI2D, les méthodes pédagogiques inductives restent à l'oeuvre, dans des enseignements technologiques qui sont bien plus orientés qu'auparavant vers la polyvalence technologique. Cette polyvalence, qui s'oppose aussi bien à la spécialisation professionnalisante qu'aux enseignements abstraits de la voie générale, est un atout fondamental pour les nouveaux bacheliers STI2D, qui seront mieux préparés aux études supérieures scientifiques et technologiques industrielles et qui auront accès à un plus large choix de poursuite d'études. La polyvalence technologique dans la série STI2D repose en grande partie sur les enseignements transversaux, pour lesquels les enseignants reçoivent une formation approfondie. Les nouveaux enseignements technologiques transversaux dans la série STI2D ne sont pas constitués d'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité. Ces enseignements sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul

enseignant. C'est pourquoi une formation d'une ampleur exceptionnelle a été mise en place à l'attention des enseignants de sciences et technologies industrielles. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs formations initiales et de leurs expériences professionnelles. À l'issue de la formation dispensée à l'ensemble des enseignants de sciences et technologies industrielles de la série STI2D, chacun d'entre eux sera en mesure de dispenser l'ensemble des enseignements transversaux. Les nouveaux bacheliers STI2D auront bien plus de perspectives de poursuites d'études que les anciens bacheliers STI. En premier lieu, outre les formations supérieures centrées sur un champ professionnel correspondant à la spécialité choisie au lycée, les bacheliers STI2D pourront accéder à l'ensemble des formations supérieures industrielles préparant un diplôme de niveau bac + 2, de type BTS (brevet de technicien supérieur) ou DUT (diplôme universitaire de technologie). Pour cela, ils disposeront tous, quelle que soit la spécialité suivie en cycle terminal, d'une formation technologique polyvalente. En second lieu, les bacheliers STI2D seront mieux préparés à une éventuelle poursuite d'études longues, jusqu'à bac + 5, s'ils le souhaitent. Au-delà de leur formation technologique polyvalente, une formation en mathématiques et en sciences physiques et chimiques plus équilibrée et plus ouverte que celle de la série STI leur permettra de mieux poursuivre leurs études après un BTS, un DUT ou une licence professionnelle. L'ouverture de classes dans des lycées n'ayant jamais accueilli de formations technologiques industrielles ne constitue pas un transfert de formations existantes mais une extension de l'offre de formations. La série STI2D touche ainsi un plus large public, en vue d'une augmentation des effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109836

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5664

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 577